



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

armée de l'air

Question écrite n° 41425

### Texte de la question

M. Alain Suguenot interroge M. le ministre de la défense sur la base aérienne 102 (« BA 102 ») de Dijon-Longvic. Plusieurs personnes s'interrogent sur son éventuelle fermeture ou transformation en base administrative. La BA 102, parmi les doyennes des bases de l'armée de l'air, accueille en 1914 le premier groupe d'aviation. Elle est, par ailleurs, la première base européenne à disposer d'un intercepteur multi-cibles et d'un système d'armes d'une telle technologie. Le 29 juin 2008, le meeting de l'Air « Entrez dans la légende » organisé par la base de Dijon fera date en Bourgogne. Plus de 50 000 visiteurs seront présents. Les bourguignons sont attachés à leur histoire aérienne et à la BA 102, qui est une richesse humaine, sociale et économique pour toute l'agglomération. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir le rassurer sur le maintien des activités de défense sur la BA 102.

### Texte de la réponse

Ainsi que le souligne l'honorable parlementaire, la base aérienne 102 « Capitaine Guynemer » de Dijon-Longvic est effectivement un lieu chargé d'histoire. Inaugurée officiellement en 1914, cette base est aujourd'hui une des plus anciennes plateformes aéronautiques françaises. Celle-ci a accueilli les premières unités de chasseurs en 1916 et le premier drapeau de l'aviation française y a été remis au sous-lieutenant Guynemer qui donna par la suite son nom à la base. La mémoire de ce héros national reste vive dans l'armée de l'air et sa tragique disparition, le 11 septembre 1917 à Poelkapelle, est commémorée chaque année sur toutes les bases de l'armée de l'air. Aujourd'hui, afin de prendre part à l'effort national de redressement des comptes publics dans un contexte économique particulièrement contraint, le Livre blanc sur la sécurité et la défense nationale de février 2013 a défini un nouveau modèle d'armée, doté d'un contrat opérationnel rénové, dont la loi de programmation militaire pour les années 2014-2019 permettra la mise en oeuvre progressive. Dans ce contexte, à l'instar des efforts engagés au sein d'autres périmètres ministériels, le ministère de la défense poursuivra les réformes nécessaires à sa transformation et à la modernisation des armées. Pour répondre à cet objectif, plusieurs mesures de restructurations ont été engagées sur l'ensemble du territoire national, dont certaines concernent la base aérienne 102 de Dijon-Longvic. Ainsi, il a été décidé la fermeture de la plateforme aéronautique de la base 102. Ce choix résulte de la diminution progressive et continue de l'activité aérienne de la base, liée au départ de l'Escadron de chasse 1/2 « Cigognes » et au transfert à venir du dernier escadron stationné (EE 2/2 « Côte d'Or ») sur la base aérienne de Cazaux, dans le cadre du regroupement programmé de la flotte Alphajet. Il s'agit donc d'une mesure partielle de rationalisation de la BA 102 qui ne la remet pas en cause. En effet, il convient de souligner que les activités de défense de la base 102 ne se limitent pas à la présence historique de la chasse aérienne française. Celle-ci héberge également le commando parachutiste de l'air n° 20, l'unité d'instruction spécialisée chargée de la formation théorique de tous les pilotes et mécaniciens affectés sur Mirage 2 000, ainsi que le bureau des archives et des réserves de l'armée de l'air. Enfin, le radar Graves, installé sur le site de Broyes-lès-Pesmes et rattaché à la base 102, participe à la veille spatiale et à l'animation de la fonction stratégique « connaissance et anticipation ». Par ailleurs, au-delà du périmètre de l'armée de l'air, la base aérienne 102 est également base de défense et exerce à ce titre des responsabilités sur l'ensemble des sites

militaires de la région Bourgogne, assurant le soutien de nombreuses entités de défense regroupant plus de 4 000 personnes et 6 000 stagiaires par an, dont les structures les plus emblématiques sont le lycée militaire d'Autun, la base pétrolière interarmées de Chalon-sur-Saône ou la 15e base de soutien des matériels de l'armée de terre de Fourchambault, Langres et Saint-Florentin.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Suguenot](#)

**Circonscription :** Côte-d'Or (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41425

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** Défense

**Ministère attributaire :** Défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [5 novembre 2013](#), page 11509

**Réponse publiée au JO le :** [1er avril 2014](#), page 3014